

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2016**

### **I - Propos liminaires**

M. le Maire excuse les différentes personnes absentes et indique les noms des personnes destinataires des pouvoirs.

### **II – Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint**

M. MONIER et Mme GIANNINA sont respectivement élus à ces fonctions à l'unanimité.

### **III – Compte-rendu de la précédente séance**

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 17 décembre 2015.

### **IV – Décisions prises par délégation**

Deux mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 17 décembre 2015. Il s'agit de l'avenant n° 1 au marché n° 02/2015, huisseries accessibilité et de l'avenant n° 1 au contrat pour la réalisation d'un bilan de compétence.

### **V – Ordre du jour complémentaire**

Il n'y a pas d'ordre du jour complémentaire. Cependant, M. COURTADON souhaite que M. le Maire fasse un point sur l'avancée du Schéma de coopération intercommunale. L'ensemble de l'assemblée étant favorable à cette information, celle-ci est inscrite à l'ordre du jour.

### **VI – Formation des élus : compte-rendu annuel (2015)**

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil constate que le crédit prévu au budget (1 500,00 €), n'a pas été utilisé.

### **VII – Demandes de subventions**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal sollicite auprès du Conseil départemental, de l'Etat, de l'Agence de l'eau et de la Caisse d'Allocations Familiales, le subventionnement de travaux et acquisitions qui seront inscrits au budget 2016.

### **VIII – Budget principal, exercice 2016 : ouverture anticipée de crédits en section d'investissement**

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget pour une somme de : 215 838 €.

### **IX – Budget annexe de l'assainissement : ouverture anticipée de crédits en section d'investissement : exercice 2016**

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget assainissement pour une somme de 11 460 €.

### **X - Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

A la demande de M. le Trésorier, il est demandé de préciser les dépenses qui peuvent être mandatées au compte 6232 du budget de la Ville. Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil décide l'affectation de la liste des dépenses mentionnées dans le texte de la délibération.

### **XI - Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes**

La loi n° 2015-366 fixe automatiquement pour les communes de plus de 1 000 habitants, le taux plafond pour les indemnités de fonction du Maire. Par délibération du 4 avril 2014, le Conseil avait approuvé que l'indemnité du Maire ne soit pas versée au taux maximum. Le Maire souhaite que

cette dérogation soit maintenue. Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer à M. le Maire une indemnité inférieure au taux maximum.

## **XII – Politique foncière : bilan annuel 2015**

Sur proposition du Maire, le Conseil approuve ce document ne faisant apparaître aucune opération au cours de l'exercice 2015.

## **XIII - Classement d'un logement du casernement de Gendarmerie dans le domaine public communal**

Au cours de l'exercice 2015 et à la demande de la Gendarmerie, la commune a accepté qu'un logement du casernement soit affecté à l'hébergement de trois GAV qui ne pouvaient plus être logés sur le D.A. 277. Ce logement n'étant plus affecté pour nécessité absolue de service à un gendarme titulaire, il convient de l'intégrer dans le domaine public de la commune. Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le classement de ce logement type 5 dans le domaine public communal.

## **XIV – Augmentation de la surtaxe communale**

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil décide de porter à 0,77 €/m<sup>3</sup> le prix de la surtaxe communale pour le budget annexe de l'assainissement.

Le Maire précise qu'un Schéma directeur est actuellement en cours et que de celui-ci découle un état des lieux qui permettra de prioriser la mise en conformité du réseau et son extension.

Tous ces travaux futurs auront un coût important donc cette augmentation est liée à une volonté de lisser la hausse du montant de la surtaxe.

Il avait été décidé l'année passée de sursoir à cette augmentation du fait de l'assujettissement du budget à la TVA.

A titre indicatif, l'augmentation de 0,07 € / m<sup>3</sup> génère sur une facture de type 120 m<sup>3</sup> un coût de 8,40 €.

M. COURTADON précise que cette augmentation est une augmentation de 10 % seulement. M. le Maire ajoute que celle-ci ne sera que de 8,40 € / an pour une facture type.

## **XV – Projet de voyage dans la région Aquitaine MFR de SALIGNY-sur-ROUDON**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil octroie une subvention exceptionnelle de 17,50 € à la MFR de SALIGNY-sur-ROUDON permettant le financement d'une partie du voyage dans la région Aquitaine organisé par la Maison Familiale et bénéficiant à un jeune Varennois.

## **XVI – Liste des emplois temporaires : modification n° 03/2016**

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la modification n° 03/2016 de la liste des emplois temporaires de la Ville. La création de ce poste de CUI permettra de palier le non remplacement de deux départs en retraite.

## **XVII – Schéma départemental de coopération intercommunale**

M. le Maire prend la parole afin de donner des informations sur le SDCI.

Il précise que, suite à l'annonce du Préfet s'en sont suivies deux phases :

La 1<sup>ère</sup> fut une phase d'énervement.

La 2<sup>ème</sup> une phase où rien ne s'est passé et la 3<sup>ème</sup> qui est celle des échanges car sinon le schéma du Préfet sera celui applicable.

Plusieurs réunions de CDCI officielles ou non ont déjà eu lieu.

Tout le monde aurait pu penser que le Préfet aurait décidé d'unir VARENNES à St POURÇAIN pour des questions historiques mais ça n'a pas été le cas. La Proposition de fusion avec LAPALISSE n'est pas une proposition suffisante.

Des contacts sont en cours avec LE DONJON et DOMPIERRE avec en élément déterminant le seuil de 30 000 habitants qui permet d'obtenir un délégué territorial.

Pour le moment, l'impact financier de ces fusions n'est pas encore connu mais il est certain que la baisse des dotations impactera les territoires ruraux puisque certaines volontés vont vers la constitution de trois agglos qui aura pour conséquence la mort des territoires ruraux.

A noter que LAPALISSE souhaite toujours obtenir un rapprochement avec VICHY.

Mais pour M. COURTADON, c'est une position stratégique ; il n'y a pas d'opposition totale de LAPALISSE pour un rapprochement des autres Communautés de communes. A noter seulement que M. de CHABANNES est favorable aux trois agglos.

D'autres échanges sont en cours avec St POURÇAIN, GANNAT et EBREUIL seulement, les deux dernières ne souhaitent pas se rapprocher de VARENNES-sur-ALLIER.

M. le Maire a proposé à M. COULON un rapprochement à minima mais ce dernier souhaite que GANNAT et EBREUIL soient intégrées dans ce rapprochement.

Mme DIAT souhaite que M. le Maire précise sans parler de politique, quel rapprochement aurait le plus d'intérêt financièrement.

M. le Maire indique qu'en termes de cohérence fiscalité et endettement par habitant, la logique irait plutôt vers LAPALISSE / LE DONJON / DOMPIERRE. De plus, il y a des projets à développer en termes de tourisme et économie et une réelle volonté de travailler ensemble. Le seul souci est le niveau d'intégration de LAPALISSE.

Potentiellement, il y a une réelle logique naturelle à travailler avec St POURÇAIN ; à noter que GANNAT n'a pas le même type de fiscalité.

La prochaine réunion de la CDCI aura lieu la semaine 6 puis une autre avant la mi-mars. Le calendrier s'accélère, au 15 mars, le Préfet arrêtera sa carte et il est nécessaire de déposer les propositions 5 jours francs avant la CDCI.

De plus, il faut que 2/3 des membres de la CDCI soient d'accord pour proposer des amendements au Préfet.

M. COURTADON précise que les services de l'Etat ont déjà travaillé sur les dotations et ce, sur la base du projet du Préfet de l'Allier.

Il faut faire avec les électrons libres, et DOMPIERRE en dernier ressort ira plus vers MOULINS même s'il ne le souhaite pas.

M. le Maire intervient en précisant que le Préfet demande des mariages bloc à bloc et que cela n'est pas le cas de tous les départements. Il y aura exceptionnellement des accords pour sortir mais ce sera du dérogatoire.

Le projet doit être opérationnel en 2017, et il n'est pas à l'heure actuelle évoqué la question des personnels.

A noter que 2017 sera une année d'élection et qu'il est possible qu'à cette occasion, tout soit détricoté.

M. COURTADON à la fin du Conseil regrette l'absence de Mme MARTINANT à laquelle il aurait souhaité faire une grosse bise stalinienne ; il lui fera lors du prochain Conseil.